

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation: 21/06/2022

Membres en exercice :
15

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,*

Présents : 14

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL,
Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Martine
BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne
DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine
LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés : Guillaume PRAT par Andre BONHOMME

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alain FALIERES

2022_018 - Objet : PLAN DE FINANCEMENT - REHABILITATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que l'on est maintenant en possession des arrêtés d'attribution des subventions pour l'opération de réhabilitation du presbytère. Il convient donc de refaire un plan de financement avec les nouveaux montants attribués ; à savoir :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Travaux de réhabilitation et rénovations énergétiques	474 732,97 €	Etat DETR 2022	149 940,00 €
- Honoraires Ingénierie, diagnostics et contrôles	72 347,42 €	Fonds Cantal Solidaire	30 000,00 €
- Divers publicité dommage ouvrage	13 706,21 €	Emprunt et autofinancement	380 846,60
TOTAL HT	560 786,60 €	TOTAL HT	560 7786,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait à POLMINHAC, le 27 juin 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/07/2022 et publié ou notifié le 19/07/2022 LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2022 015-211501549-20220627-2022_018-DE

